

Ecole Saint-Henri

Avenue des Cerisiers, 239 - 1200 Bruxelles
Tél : 02/770.14.40

Direction : Mariane Hanquet
direction@sainthenri.net
Secrétariat : Jennifer Weyers
secretariat@sainthenri.net

Règlement d'Ordre Intérieur - Parents 2018-2019



Table de Matières

Pourquoi faut-il des règles à l'école ?.....	3
Communication	3
Fréquentation - Horaire - Entrées et Sorties	3
Ecole maternelle	3
En cas d'absence	3
En cas de retard	4
Horaires	4
Reprise des enfants	4
Ecole primaire	5
Reprise des enfants	5
En cas de retard	5
En cas d'absence	5
Absences justifiées	6
Absences injustifiées.....	6
Horaires	6
Maladie - Allergies	6
Inscriptions - Priorités - Changement d'école	7
Priorités pour les inscriptions à Saint-Henri :	7
Demande d'Inscription	7
M1 Accueil et M1.....	7
M2 et 3M.....	7
P1 - P6	8
Changement d'Ecole	8
Sécurité - Stationnement - Kiss-and-Ride.....	8
L'assurance - Accident	9
Respect de soi-même.....	9
Respect des autres.....	9
Informations - Newsletter - Site de l'école.....	9
Apprentissage des langues.....	10
Alimentation saine	10
Frais scolaires.....	10
Informatique	12
Dates Importantes 2018-2019	13

Pourquoi faut-il des règles à l'école ?

Sans règles, tout le monde ferait ce qu'il veut. Faire ce qu'on veut peut être agréable mais ne permettrait pas à l'école d'atteindre ses objectifs et de remplir ses missions.

Faire ce qu'on veut en collectivité nuirait au bon fonctionnement et à la sécurité du groupe.

La vie de l'école est fondée sur le bien-être et les droits des élèves et des parents mais aussi sur des obligations, des contraintes et la responsabilité de tous envers lui-même et envers la collectivité.

Pour aider un enfant à s'épanouir, il a autant besoin d'un regard bienveillant, d'encouragements et de soutien, que d'un cadre qui structure les limites.

C'est pourquoi nous avons rédigé ce Règlement d'Ordre Intérieur (ROI). Nous vous demandons de le lire attentivement, de le signer pour marquer votre accord et bien évidemment de le respecter.

Communication

Une bonne communication entre tous les partenaires de l'école est primordiale afin d'assurer une action éducative fructueuse.

C'est pour cela qu'il est important de :

- Toujours vérifier les informations entendues, d'éviter de juger et de généraliser.
- S'adresser en priorité à la personne concernée.

Les parents, chaque fois qu'ils le souhaitent, seront reçus sur rendez-vous,

- par les enseignants
- par la Direction
- par le personnel d'encadrement

Fréquentation - Horaire - Entrées et Sorties

Ecole maternelle

L'inscription en maternelle implique l'engagement d'une fréquentation de l'école la plus régulière possible. Celle-ci est nécessaire à l'adaptation de votre enfant et à la cohésion du groupe. Elle garantit également l'obtention d'un encadrement suffisant pour les enfants.

En effet, la présence régulière des élèves, en septembre détermine le nombre d'emplois octroyés par la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En cas d'absence

En cas d'absence pour maladie, le certificat médical n'est pas exigé en maternelle, sauf pour les enfants qui sont maintenus en 3^{ème} maternelle.

Ecole primaire

La fréquentation régulière et assidue de l'école est une obligation légale.

Les élèves sont tenus d'être présents du début à la fin des cours, durant toute l'année scolaire. Ils doivent suivre tous les cours et activités.

Toute demande de sortie avant la fin des cours doit être formulée par une note écrite des parents ou de la personne responsable de l'enfant et doit rester exceptionnelle. Ce motif devra être présenté au titulaire de la classe.

La logopédie, les rendez-vous médicaux, etc. doivent avoir lieu au maximum en dehors des heures de cours.

Lorsqu'il y a une situation particulière ou exceptionnelle qui justifierait des rendez-vous médicaux ou paramédicaux pendant les temps scolaires, l'accord pourra être donné par la direction.

Les élèves ne peuvent quitter l'école qu'avec leurs parents ou à une personne qu'ils ont accréditée.

Les enfants en possession d'une carte de sortie peuvent quitter, seuls, l'école à 12h15 et 15h35 (ou après l'étude, parascolaire, etc.) En cas d'oubli de la carte de sortie, la sortie ne peut avoir à lieu qu'à 12h30 et 16h après vérification du dossier par les surveillants.

Reprise des enfants

Si une autre personne que celle(s) habilitée(s) vient chercher l'enfant, une autorisation écrite de la personne responsable sera demandée. En cas d'arrangement imprévu, merci d'envoyer un mail au secretariat@sainthenri.net. A défaut d'instructions écrites claires et précises, l'enfant restera à l'école.

En cas de retard

Les enfants qui arrivent à l'école après 8h40 doivent passer au secrétariat ou se signaler au coordinateur de Toboggan avant d'aller en classe.

En cas d'absence

Les absences doivent être communiquées le matin avant 9h, via le lien que vous trouverez sur le site de l'école.

Un justificatif d'absence ou un certificat médical doit être remis le plus rapidement possible à l'école.

L'école a l'obligation de dénoncer les absences injustifiées à la fédération Wallonie-Bruxelles ; si elle ne le fait pas, elle perd de l'encadrement et des subsides.

L'un comme l'autre est précieux pour la mise en œuvre de notre projet.

Le modèle du justificatif d'absence est téléchargeable ici : https://www.sainthenri.net/wp-content/uploads/Justificatif_dabsence.pdf

Pour les absences de plus de trois jours, la rentrée d'un certificat médical est obligatoire.

Absences justifiées

Dans l'enseignement primaire, les seules causes légales d'absence sont :

- La maladie.
- Un décès dans la famille.
- Une convocation par une autorité publique.
- Ou un autre motif accepté par la direction pour autant qu'il relève d'un cas de force majeure ou de circonstances exceptionnelles.

Absences injustifiées

Toutes les absences autres que celles justifiées sont considérées comme injustifiées.

Horaires

Garderie du matin :

7h30 - 8h05 : Les enfants sont accueillis dans la rotonde

Accueil en classe :

8h25 - 8h40 : Les enfants sont accueillis en classe. Le respect des horaires de cours est indispensable afin de permettre aux enseignants de se consacrer à partir de 8h40 aux activités pédagogiques.

Pause de midi :

12h15 - 13h40

Fin de journée :

15h35 : Les parents sont invités à attendre leur(s) enfant(s)* à l'extérieur :

P3/P4 : portes blanches

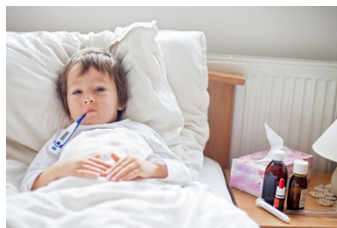
P1/P2/P5/P6 : grille bleue

Les parents ne peuvent entrer dans la cour qu'à partir du 15h45 après la sortie des rangs.

* L'ainé (e) de la famille peut reprendre ses petits frères et sœurs dans son rang.

** Les enfants en possession d'une carte de sortie peuvent quitter seuls l'école à 12h15 et 15h35.

Maladie - Allergies



Si votre enfant est malade, il sera mieux dans son lit qu'à l'école.

Nous ne pouvons pas accueillir un enfant contagieux.

Toutefois, si votre enfant souffre d'une maladie chronique et a des besoins « spécifiques » d'être accompagné merci de prendre contact avec la direction et l'équipe du PSE afin que nous puissions ensemble réfléchir à la meilleure manière de l'accueillir et de l'accompagner.

En cas d'allergie ou d'attentions particulières à apporter à votre enfant, merci de remettre au titulaire et à la direction, un document explicatif afin que nous puissions être vigilants.

Merci de traiter rapidement votre enfant s'il est porteur de poux et d'avertir son (sa) titulaire afin que les autres enfants de la classe puissent commencer un traitement préventif.

Inscriptions - Priorités - Changement d'école

Toute demande d'inscription à l'école émane des parents ou de la personne légalement responsable de l'enfant.

Au moment de l'inscription, l'élève et ses parents acceptent le projet d'établissement et le règlement d'ordre intérieur.

Lors de l'inscription, la direction est tenue légalement de réclamer un document officiel établissant clairement l'identité, le domicile, les coordonnées mail et téléphoniques ainsi que la nationalité tant de l'enfant que des parents ou de la personne légalement responsable.

Ces informations sont à destination de la Fédération Wallonie-Bruxelles et à usage interne de l'école.

Pour des raisons de sécurité, toute modification des données renseignées à l'inscription : situation familiale, téléphone, mail, domicile) fera l'objet d'un signalement écrit de la part des parents auprès du secrétariat ou de la direction.

Priorités pour les inscriptions à Saint-Henri :

1. Les petits frères et les petites sœurs des élèves de Saint-Henri.
2. Les enfants du personnel.
3. Les anciens élèves.
4. Les enfants des anciens élèves.

Demande d'Inscription

M1 Accueil et M1

La demande d'inscription se fera en ligne. Pour la rentrée 2019-2020, la ligne sera ouverte du 19 novembre 2018 à 8h au 23 novembre 2018 à 18h. Cette demande est à faire dans tous les cas, y compris pour les petits frères /sœurs des enfants de l'école mais ceux-ci seront prioritaires.

M2 et 3M

La demande d'inscription pour la rentrée 2019-2020 sera ouverte du 19 novembre 2018 de 8h et restera ouverte jusqu'au 30 juin 2019.

P1 - P6

La demande d'inscription pour la rentrée 2019-2020 sera ouverte du 19 novembre 2018 de 8h et restera ouverte jusqu'au 30 juin 2019.

Changement d'Ecole

Normalement, il n'y a pas de possibilité de changement d'école en cours de cycle.

Une telle inscription peut toutefois être acceptée dans les cas suivants :

- Changement de domicile ;
- La séparation des parents entraînant un changement de lieu d'hébergement ;
- Le changement répondant à une mesure de placement prise par un magistrat ou par un organisme agréé en exécution de la loi du 8 avril 1965 relative à la protection de la jeunesse ou répondant à une mesure d'aide prise dans le cadre du décret du 4 mars 1991 relatif à l'aide à la jeunesse ;
- L'accueil de l'élève, sur l'initiative des parents, dans une autre famille ou dans un centre, pour une raison de maladie, de voyage ou de séparation des parents ;
- L'impossibilité pour la personne assurant effectivement et seule l'hébergement de l'élève de le maintenir dans l'établissement choisi au départ, en raison de l'acceptation ou de la perte d'un emploi ;
- En cas de nécessité absolue et dans l'intérêt de l'élève, un changement d'établissement peut être autorisé pour des motifs autres que les cas cités ci-dessus.
(On entend notamment par nécessité absolue, les cas où l'élève se trouve dans une situation de difficultés psychologiques ou pédagogiques telle qu'un changement d'établissement s'avère nécessaire.)

Un document officiel est à fournir pour l'inscription de votre enfant si la demande concerne une année en cours de cycle (entrée en P2, P4, P6). Vous pouvez obtenir ce document auprès de la direction de l'école que votre enfant quitte.

Sécurité - Stationnement - Kiss-and-Ride

Afin de garantir la sécurité de tous aux abords de l'école, il est impératif de respecter les règles élémentaires, en ce qui concerne le stationnement ainsi que la traversée sur les passages piétons.

Il est également impératif de respecter les réservations de stationnement destinées aux cars scolaires et aux personnes handicapées.

La vitesse est limitée à 30 km/h aux abords des écoles.

Le Kiss-and-Ride est une zone qui permet aux personnes qui conduisent leurs enfants de primaire de gagner du temps en évitant de chercher une place de parking.

Il est strictement interdit de stationner dans le Kiss and Ride. L'accès doit rester libre en permanence pour la fluidité et afin de permettre l'arrivée de secours, des repas scolaires, des bus scolaires.

L'assurance - Accident

Tout accident, dont serait victime un élève dans le cadre d'activités scolaires ou sur le chemin de l'école, doit être signalé dans les meilleurs délais au secrétariat.

Les objets étrangers aux cours (baladeurs, Gameboy, etc.) sont interdits dans l'école et confisqués jusqu'à restitution aux parents ou au responsable légal.

Sous la responsabilité de son propriétaire, le GSM (coupé) est toléré dans le cartable mais son usage est strictement interdit dans l'enceinte de l'école.

Respect de soi-même

Les élèves auront à tout moment une tenue, une attitude et un langage corrects, dépourvu de propos déplacés ou irrespectueux.

« Les excentricités » vestimentaires et/ou capillaires ne sont pas admises à l'école

L'appréciation de la correction de la tenue ou des excentricités est du ressort du directeur ou de son délégué.

Respect des autres

Les jeux violents ou dangereux sont interdits. Toute forme de violence et de non-respect des autres est inacceptable et sera sévèrement sanctionnée.

Pendant les heures de cours, l'accès aux locaux de classe est interdit aux parents sauf après autorisation de la direction. On passera donc par son bureau ou par le secrétariat avant de se rendre dans une classe.

Aucune initiative collective ou individuelle sortant du cadre des activités scolaires ne peut être prise sans avoir reçu l'accord préalable de la direction ou de son délégué (affichages, prises de vue, courrier, actions etc.)

L'enceinte de l'école est interdite aux chiens même tenus en laisse ; ceux-ci devront attendre dehors.

Informations - Newsletter - Site de l'école

L'école est soucieuse d'informer les parents de l'évolution de leur(s) enfant(s) (via les bulletins, réunions de parents) ainsi que de tous les éléments relatifs à la vie de l'école et du calendrier (via la Newsletter).

Le site de l'école est régulièrement mis à jour et permet également de visualiser des photos des activités de l'école.

Les parents qui ne désirent pas que des photos de leur(s) enfant(s) soit sur le site internet de l'école sont invités à le signaler par écrit à la direction avant le 30 septembre.

Apprentissage des langues

« Étudier une autre langue consiste non seulement à apprendre d'autres mots pour désigner les mêmes choses, mais aussi à apprendre une autre façon de penser à ces choses » - Flora Lewis

« En 2011, le Conseil de l'union européenne a adopté des conclusions en matière de multilinguisme à l'intention des états membres et de la commission européenne : Le multilinguisme fait non seulement partie de l'héritage européen, mais offre également la possibilité de créer une société ouverte, respectueuse de la diversité culturelle et disposée à coopérer » (20 décembre 2011, p. 28) »

http://www.dri.cfwb.be/index.php?eID=tx_nawsecuredl&u=0&file=fileadmin/sites/dri/upload/dri_super_editor/dri_editor/documen

Nous partageons cette idéologie et souhaitons nous inscrire dans la mise en place d'un apprentissage précoce des langues à l'école.

Nous souhaitons donner à nos élèves la possibilité d'apprendre plusieurs langues : le néerlandais, l'anglais et l'italien.

En activité scolaire, nous proposons cette année aux élèves de P5 et P6 un partenariat avec une classe néerlandophone et aux élèves de P6 nous offrons la possibilité d'avoir une de leurs heures d'éveil en néerlandais. Cette heure pourra facultativement être suivie en néerlandais ou en français.

En activité parascolaire, les élèves pourront à partir de M2 bénéficier d'une heure de néerlandais et/ou d'italien et à partir de P3, les élèves pourront bénéficier d'une heure de néerlandais, d'une heure d'anglais et/ou d'une heure d'italien.

Pour mettre en place les cours de néerlandais et d'anglais, nous collaborerons avec L'ASBL Tutti-Frutti et pour les cours d'italien avec l'Ambassade d'Italie.

Alimentation saine

Nous apportons une attention particulière à l'éducation à la santé. Nous essayons d'impliquer les enfants dans notre démarche de réflexion et souhaitons leur proposer de prendre des habitudes de collations saines.

Les seules collations autorisées le mardi et le jeudi sont les fruits, les légumes, les yogourts, les fromages, les céréales. (Pas de biscuits chocolatés, chips, aliments riches en sucres.)

Le mardi, une collation soupe est proposée aux élèves à partir du mois d'octobre. Une collation jus de pomme bio leur est proposée d'avril à juin.

Le midi un potage est proposé à tous les enfants.

Nous demandons de privilégier l'eau à table, nous n'autorisons pas les sodas.

Frais scolaires

En s'inscrivant à l'école, les parents s'engagent à s'acquitter des frais scolaires réclamés par l'école et des frais de garderie et surveillance réclamés par l'ASBL Tobbogan à qui nous soustraitons dorénavant l'organisation et la gestion des activités parascolaires.

L'école se conforme aux dispositions légales relatives aux frais scolaires.

Les frais pouvant être réclamés aux parents sont les suivants :

- Les frais d'accès et les frais de déplacement à la piscine
- Les frais d'accès et les frais de déplacement vers les activités culturelles et sportives

En ce qui concerne, les achats groupés, les parents sont libres d'y adhérer ou pas.

Les frais ne pouvant pas être réclamés aux parents :

- Les photocopies
- Le journal de classe
- Le prêt de livres scolaires
- Les frais afférents au fonctionnement de l'école (chauffage, eau etc.)

En dehors de sa mission d'enseignement, l'école propose une série de services (repas chaud, snack, étude dirigée, ...). Lorsque les parents inscrivent leur enfant à ce type de services, ils sont tenus contractuellement de payer les frais inhérents à ces services.

En cas de difficulté, n'hésitez pas à prendre contact avec la direction.

A partir de la rentrée 2019...

L'école facturera les frais obligatoires et les frais inhérents aux services offerts par l'école que vous avez choisis :

- Repas
- Étude
- Parascolaire improvisation théâtrale P5/P6
- Eveil néerlandais P6
- Atelier « motivation scolaire, organisation et méthode(s) de travail » P5/P6

En cas de non-paiement des frais obligatoires tels que repris à l'article 100 du décret missions, l'école se garde le droit de mettre en œuvre tout moyen pour récupérer les montants impayés, en faisant par exemple appel à une société de recouvrement pour récupérer les impayés auprès des familles.

Par ailleurs, une fois par an, les parents sont sollicités pour nous aider à financer les projets de notre école : bibliothèque, collation soupe, projets citoyens, ateliers et projets en cycle, ...

Cette contribution des parents est facultative mais indispensable à l'équilibre financier de l'école.

Ce sera l'ASBL Toboggan qui facturera :

- Les garderies et surveillances
- Les parascolaires « Toboggan (info.club) » auxquels vous aurez inscrits vos enfants

Les tarifs pratiqués sont :

- Garderies
 - Matin : 0,60€
 - Midi : 1,85€
 - Soir de 16h à 17h : 1,65€
 - Soir de 16h à 18h15 : 2,7€^F
 - Le mercredi

- De 13h à 14h : 1,30€
- De 13h à 16h : 2,40€
- De 13h à 18h15 : 4,10€
- Les repas chauds
 - Maternelle : 4,10€
 - Primaire : 4,50€
- Bonnet de piscine : 5€
- T-shirt de gym : 5€
- Piscine (non Woluwe Saint Lambert) : 2,05€
- Étude : 5€

Informatique

Le programme scolaire comprend l'éducation aux médias. Il est de notre mission d'informer les jeunes des règles, de la richesse, des usages et également des enjeux et dérives potentielles.

Eduquer aux médias, c'est rendre les élèves aptes à être des consommateurs et acteurs conscients de la communication médiatique. C'est leur donner les clés pour s'approprier un maximum d'informations originales tout en gardant une démarche critique et réfléchie.

Dans le cadre de ses activités pédagogiques ou festives, l'équipe éducative réalise régulièrement des petits reportages photo ou vidéo. Les photos peuvent potentiellement être publiées sur le site de l'école.

Lorsque des photos doivent servir pour un reportage diffusé à l'extérieur de l'école, ou dans un autre contexte que celui destiné à un usage tout à fait limité et interne, il est demandé l'accord écrit des parents ou des responsables.

Les parents qui ne souhaitent en aucun cas qu'une photo de leur enfant soit publiée, le signalent par écrit à la direction avant le 30 septembre.

Dates Importantes 2018-2019

03 septembre 2018	Rentrée des classes
04 septembre 2018	Réunion des Parents P1/P2
10 septembre 2018	Réunion des Parents M1AC/M1
11 septembre 2018	Réunion des Parents P3/P4
du 17 septembre 2018 au 21 septembre 2018	Semaine Désignation Délégués, Classes Vertes P3
17 septembre 2018	Réunion des Parents P5/P6, Début des études et du parascolaire Impro.
18 septembre 2018	AG Parents
21 septembre 2018	Action "l'école sans voiture"
25 septembre 2018	Réunion des Parents M2/M3
du 24 septembre 2018 au 28 septembre 2018	Classes de Mer P4
27 septembre 2018	Fête de la Communauté française
01 octobre 2018	Début parascolaires Toboggan et Tutti Frutti
03 octobre 2018	Journée Pédagogique
13 octobre 2018	MiniCross WSL
du 22 octobre 2018 au 04 novembre 2018	Mini Rallye-lecture "Halloween"
du 29 octobre 2018 au 02 novembre 2018	Congé d'automne (Toussaint)
16 novembre 2018	Journée de la classe inversée
du 19 novembre 2018 au 23 novembre 2018	Demande d'inscriptions 2019-2020
du 26 novembre 2018 au 30 novembre 2018	Festival du livre
06 décembre 2018	Visite de Saint-Nicolas
10 décembre 2018	Remise des bulletins
20 décembre 2018	Célébration de Noël
du 24 décembre 2018 au 04 janvier 2019	Vacances d'hiver (Noël)
du 08 janvier 2019 au 19 janvier 2019	Classes de Neige P5/P6
du 23 janvier 2019 au 25 janvier 2019	Journées Pédagogiques
du 01 février 2019 au 28 février 2019	Mois du livre et de la lecture (Rallye-lecture)
du 18 février 2019 au 22 février 2019	Classes vertes
du 25 février 2019 au 26 février 2019	Photo individuelle
du 04 mars 2019 au 08 mars 2019	Congé de détente (Carnaval)
21 mars 2019	Saint-Henri's Got Talent
04 avril 2019	Célébration de Pâques
05 avril 2019	Remise des bulletins
du 08 avril 2019 au 22 avril 2019	Vacances de printemps (Pâques)
01 mai 2019	Fête du 1er mai
30 mai 2019	Congé de l'Ascension
10 juin 2019	Lundi de Pentecôte
24 juin 2019	Remise des bulletins
25 juin 2019	Journée culture et la langue
26 juin 2019	Passage des classes, Remise du CEB